254799 - Tricher pour remplir les conditions du séjour en Occident

question

Comment juger le fait de travailler en Allemagne à insu du Gouvernement allemand de la part de quelqu'un qui perçoit laide du Gouvernent accordée aux réfugiés en plus d' un salaire payé par son employeur

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand le musulman entre dans un pays avec la permission de ses gouvernants, il doit respecter ses lois non contraires àla loi islamique. Dès lors, il ne lui est pas permis de tricher pour ne pas se conformer aux conditions de séjour ou bénéficier de l'aide accordée aux réfugiées car l'engagement qui lui a permis d'entrer dans le pays lui impose le respect de ses lois et)règlements.A ce propos, Allah Très Haut dit : Et n’approchez les biens de l’orphelin que de la façon la meilleure, jusqu’àce qu’il atteigne sa majorité. (Coran,17 :34

Si les lois du pays stipulent que l'aide aux réfugiés est réservée àceux d'entre eux qui ne travaillent pas, il ne faut pas violer cette dispositions ou tricher pour éviter son application .

Vu que ces pays traitent bien les réfugiés et leur accordent une aide ceux- làne doivent pas les trahir en violant les conditions de séjours chez eux et en percevant des aides non méritées.

Voilàune conduitequi serait indigne du musulman, même si elle était licite. Il lui suffit de recevoir un don ou une aide du non musulman. Quant au recours àla tricherie pour bénéficier d'une aide en toute violation de la loi, cela estincompatible avec la dignitéet le sens del' honneur et l'intégritéqui caractérisent le musulman

Allah Très Haut le sait mieux